MONSABRÉ
SAINTE-MARIE

Monsabré-Sainte-Marie
6 rue du Point du Jour - 41000 Blois
02.54.74.14.68
Secretariat.monsabre@ec-cvl.org

TARIFS 2024 - 2025

	Tarif annuel	Tarif mensuel
Enfant 1	646 €	64,60 €
Enfant 2	598 €	59,80 €
Enfant 3	288 €	28,80 €
Au-delà	gratuit	gratuit

Pour les TPS (sauf fratrie déjà inscrite dans l'établissement) une majoration de 150€ pour l'année sera appliquée à la contribution des familles et déduite sur les 3 années suivantes (PS-MS-GS) à hauteur de 50€ par an.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain.

Une facture annuelle avec un échéancier mensuel sera remise début octobre.

Une remise de 5% sera réalisée pour chaque enfant scolarisé dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique de Blois sur présentation d'un certificat de scolarité.
Des réductions au regard de la situation économique des parents sont envisageables en cas de brusques changements de situation (chômage, séparation, veuvage …) et reste à la discrétion des chefs d'établissement.

Matériels, activités et sorties pé dagogiques

Afin d'assurer les enseignements, le coût des manuels scolaires ; carnet de bords ; livres est à la charge des parents. Il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement (accueil d'intervenant extérieur en théâtre, art, etc…) ou hors de l'établissement (visite d'un musée, d'une ferme, séance de cinéma, cirque, voyage, etc…). Ces activités pédagogiques ont un coût à la charge des parents.

Mode de règlement

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués vers le 10 de chaque mois, d'octobre à juin (9 échéances). Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 20 du mois précédent pour être prise en compte le mois suivant. Tout autre mode de règlement doit parvenir à l'établissement avant le 10 de chaque mois.

Monsabré-Sainte-Marie
6 rue du Point du Jour - 41000 Blois
02.54.74.14.68
Secretariat.monsabre@ec-cvl.org

Impayés

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé de contributions. L'établissement intentera toute action (tribunal, huissier,…) jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivant.

Forfait annuel de cantine 2024/2025

	Désignation du ou des jours :	Maternelle	Elémentaire
1 jour	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi	206 €	213 €
2 jours	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi	411 €	426 €
3 jours	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi	618 €	638 €
4 jours	☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi	824 €	852 €

En cas d'absence et à compter de 4 repas consécutifs, dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées après déduction de 2 jours de carence. En cas d'exclusion, les remboursements s'effectuent selon les mêmes modalités.
En cas de déménagement, les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit le départ de l'élève.
En cas de non-paiement d'un mois dû à son terme, sans explication des parents,
L'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le mois suivant en avertissant la famille.
Seuls les élèves ayant un Plan d'Accueil Individualisé validé annuellement par un médecin peuvent bénéficier du plateau repas au prix de 2.50€ par jour.

Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves représente les parents et participe activement à la vie de l'établissement. L'adhésion est volontaire et la cotisation est appelée sur le relevé de contribution des familles. 25.50€ par famille et par an.

Don à la Fondation Victor Dillard

Je souhaite faire un don (défiscalisé) et devenir bienfaiteur de l'établissement ……€

Date et signature du responsable 1 :

Date et signature du responsable 2 :